



Norme propriétaire de certification de l'empreinte hydrique

ISO 14046 · AWS · ESRS E3 · GRI 303 · CDP Water

aquafides

PROTOCOLE AQUAFIDES v3.2

Annexe IV

Déclaration de séparation fonctionnelle
Conseiller – Auditeur

Document public téléchargeable

Version 3.2.0 · émis le 15/02/2026

CONTRÔLE DOCUMENTAIRE

Document contrôlé

CODE

AQF-PROT-v3.2 / ANX-IV / 2026

RÉVISION

v3.2.0

DATE D'ÉMISSION

15/02/2026

STATUT

EN VIGUEUR

PROCHAINE RÉVISION

15/02/2027

DROITS D'USAGE

Ce document est la version publique de l'Annexe IV (Séparation Conseiller – Auditeur) du Protocole Aquafides v3.2, norme propriétaire de certification de l'empreinte hydrique développée par Aquafides SLU.

Ce document peut être reproduit, distribué et cité librement dans des publications académiques, techniques, professionnelles et de vulgarisation, à condition que l'origine soit expressément mentionnée. La modification ou la création d'œuvres dérivées n'est pas autorisée. Clause équivalente à Creative Commons CC BY-ND 4.0.

Aquafides® est une marque déposée. L'utilisation du sceau de certification requiert une licence formelle accordée par Aquafides SLU.

CITATION RECOMMANDÉE

Aquafides (2026). Protocole Aquafides v3.2 — Annexe IV, Séparation Conseiller – Auditeur. Aquafides SLU.
<https://aquafides.org/protocolo>

HISTORIQUE DES VERSIONS

Rév.	Date	Description du changement	Statut
v1.0	15/03/2018	Émission initiale du Protocole Aquafides	Dépassée
v2.0	10/03/2022	Intégration du facteur AWARE et de l'empreinte grise	Dépassée
v3.0	20/01/2025	Réécriture modulaire : CORE + modules compatibles	Dépassée
v3.1	15/09/2025	Intégration du module M-ESRS E3 (CSRD)	Dépassée
v3.2.0	15/02/2026	Couverture simultanée ISO 14046 + AWS + ESRS E3 + GRI 303 + CDP Water	EN VIGUEUR

CONTACT

Pour toute demande d'usage, d'adaptation ou de licence étendue : info@aquafides.org

ANNEXE IV

Déclaration de séparation fonctionnelle et d'impartialité

Signée conjointement par le Conseiller et l'Auditeur (tous deux Aquafides Authorized) intervenant dans le dossier.

Référence interne du dossier	AQF-EXP-[AAAA]-[NNN]
Version applicable du Protocole	Aquafides v3.2
Date de signature	[Jour] [Mois] [Année]
Lieu de signature	[Lieu]
Validité	De la signature jusqu'à douze (12) mois après la fin du Certificat

Organisation destinataire du Certificat

La présente Déclaration est signée dans le cadre du processus de certification de l'organisation suivante :

Raison sociale	_____
TVA / N° fiscal	_____
Siège social	_____
Typologie demandée	☐ CS ☐ SP ☐ AP
Périmètre du dossier	_____

Comparaissent

D'une part, le Conseiller Aquafides Authorized engagé par l'organisation destinataire pour l'accompagner dans la préparation du dossier de certification :

Nom complet	_____
CNI / Passeport	_____

Numéro de licence Aquafides Authorized	AQF-AS-[NNNN]
Date d'accréditation / validité	_____
Courriel professionnel	_____

Et d'autre part, l'Auditeur Aquafides Authorized désigné par Aquafides Certification Water Footprint pour évaluer la conformité du Protocole dans le dossier référencé :

Nom complet	_____
CNI / Passeport	_____
Numéro de licence Aquafides Authorized	AQF-AU-[NNNN]
Date d'accréditation / validité	_____
Courriel professionnel	_____

Les deux professionnels se reconnaissent mutuellement la pleine capacité légale et professionnelle pour souscrire la présente Déclaration et, conformément à l'article 6.3.2 du Protocole Aquafides v3.2 et au Code Déontologique du Programme Aquafides Authorized,

Déclarent conjointement et solidairement

PREMIÈRE. Identité professionnelle et rôle attribué.

Que chacun des signataires détient le statut Aquafides Authorized en vigueur, comme l'attestent les données ci-dessus, et assume le rôle spécifiquement identifié dans le présent dossier : le signataire de première partie en tant que Conseiller, chargé de l'accompagnement de l'organisation destinataire dans la préparation de la documentation ; le signataire de seconde partie en tant qu'Auditeur, chargé de l'évaluation indépendante du respect des exigences du Protocole.

DEUXIÈME. Absence de lien avec l'organisation destinataire du Certificat.

Qu'aucun des signataires n'entretient, ni n'a entretenu au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, de lien professionnel, salarial, commercial, sociétaire, actionnaire, contractuel, familial (consanguinité ou affinité jusqu'au second degré), de couple ou d'amitié démontrable avec l'organisation destinataire du Certificat, avec ses actionnaires ou associés significatifs, avec ses administrateurs ni avec ses cadres

dirigeants, susceptible de compromettre son impartialité, son indépendance technique ou sa liberté de jugement vis-à-vis du dossier.

TROISIÈME. Absence de lien entre les signataires susceptible de compromettre l'indépendance mutuelle.

Qu'entre le Conseiller et l'Auditeur signataires il n'existe aucune relation professionnelle habituelle, lien sociétaire, contractuel, familial (consanguinité ou affinité jusqu'au second degré), de couple, d'amitié démontrable ni de dépendance hiérarchique d'aucune sorte susceptible de compromettre l'indépendance mutuelle entre les deux professionnels en lien avec le dossier. L'existence éventuelle d'une relation professionnelle ponctuelle antérieure entre les deux dans d'autres dossiers n'affecte pas leur indépendance vis-à-vis du dossier actuel et est expressément déclarée dans la section Observations du présent document, le cas échéant.

QUATRIÈME. Engagement de non-prise de position professionnelle auprès de l'organisation destinataire.

Que les deux signataires s'engagent, pendant toute la durée de validité du Certificat susceptible d'être octroyé à l'organisation destinataire et pendant une période supplémentaire de douze (12) mois à compter de sa fin pour quelque cause que ce soit, à ne prendre, ni directement ni par l'intermédiaire de tiers personnes physiques ou morales liées, aucune position professionnelle comme employé, dirigeant, conseiller, consultant, membre d'organe de gouvernance ou d'administration, conseiller financier, membre de comité technique ni toute autre fonction analogue au sein de l'organisation destinataire du Certificat ou de sociétés liées à elle par relation de groupe.

CINQUIÈME. Reconnaissance expresse du principe inaliénable de séparation fonctionnelle Conseiller-Auditeur.

Que les deux signataires reconnaissent expressément le principe inaliénable de séparation fonctionnelle stricte et absolue entre les figures du Conseiller et de l'Auditeur sur une même organisation demandeuse, énoncé au Principe Directeur 2 du Protocole Aquafides v3.2 et à l'article 6.3 dudit Protocole, et s'engagent à ne pas échanger entre eux d'informations opérationnelles, d'opinions techniques anticipées, d'évaluations de conformité ni de documentation interne du dossier au-delà des communications formelles propres au processus de certification.

SIXIÈME. Connaissance et adhésion au Code Déontologique Aquafides Authorized.

Que les deux signataires connaissent, acceptent et s'engagent au strict respect du Code Déontologique du Programme Aquafides Authorized énoncé à l'article 9.5 du Protocole Aquafides v3.2, en s'engageant notamment aux principes d'impartialité stricte, de confidentialité absolue, de véracité technique, d'indépendance économique vis-à-vis de l'organisation destinataire, de loyauté institutionnelle envers le schéma Aquafides et de diligence professionnelle avec actualisation permanente.

SEPTIÈME. Acceptation du régime de conséquences en cas de manquement survenu ou de fausseté.

Que les deux signataires acceptent expressément que le manquement survenu à l'une quelconque des obligations assumées dans la présente Déclaration, ainsi que la détection ultérieure d'inexactitude substantielle, d'occultation matérielle ou de fausseté documentaire dans l'une quelconque des déclarations qu'elle contient, entraînera : (i) la nullité survenue du dossier avec suspension ou révocation consécutive du Certificat émis conformément au Chapitre 8 du Protocole ; (ii) l'ouverture d'une procédure disciplinaire dans le cadre du régime de l'article 9.6 du Protocole, susceptible d'aboutir à la suspension ou à la radiation définitive du Registre Aquafides Authorized ; et (iii) la responsabilité civile correspondant aux dommages causés à l'organisation destinataire, à Aquafides en tant qu'entité certificatrice ou à des tiers.

HUITIÈME. Communication immédiate de circonstances survenues.

Que les deux signataires s'engagent à communiquer immédiatement à Aquafides toute circonstance survenue pendant la validité du dossier ou du Certificat émis qui pourrait affecter la véracité ou la validité des déclarations contenues dans la présente Déclaration, y compris les offres professionnelles reçues de l'organisation destinataire, les changements dans son actionnariat ou sa structure qui généreraient un lien avec les signataires, et toute autre circonstance analogue pertinente.

NEUVIÈME. Pièce obligatoire du dossier.

Que les deux signataires reconnaissent que la présente Déclaration constitue une pièce obligatoire du dossier de certification de l'organisation destinataire, équivalente à ces effets à l'Accord de Confidentialité (NDA) signé entre les parties, et acceptent que son absence ou son défaut formel entraînera le rejet du dossier par le Comité de Certification conformément à l'article 6.3.2 du Protocole.

Observations

Espace réservé à la déclaration d'éventuelles relations professionnelles ponctuelles antérieures entre Conseiller et Auditeur dans d'autres dossiers, conformément à la clause Troisième in fine, ou de toute autre circonstance que les signataires souhaitent porter à la connaissance d'Aquafides :

Et en foi de quoi, les deux signataires souscrivent la présente Déclaration en double exemplaire et pour un seul effet, au lieu et à la date indiqués au début du document.

LE CONSEILLER AQUAFIDES AUTHORIZED**L'AUDITEUR AQUAFIDES AUTHORIZED**

_____ Signature Nom : _____ Licence : AQF-AS-_____ Date : _____	_____ Signature Nom : _____ Licence : AQF-AU-_____ Date : _____
--	--

Prise en compte par Aquafides Certification Water Footprint

Aquafides reçoit la présente Déclaration dûment signée et l'incorpore au dossier référencé ci-dessus, avec le numéro d'enregistrement suivant :

Numéro d'enregistrement Aquafides	AQF-DSF-[AAAA]-[NNN]
--	----------------------